



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24/12/2020

### PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DE LA CRDOA

Depuis deux siècles, les musées nationaux, le Centre national des arts plastiques, le Mobilier national, la Manufacture de Sèvres, le Centre des monuments nationaux ou encore le ministère des Armées ont déposé des centaines de milliers d'œuvres d'art dans les musées de France, les grandes institutions de la République, les administrations et de nombreux autres dépositaires, en France et à l'étranger.

Créée en 1996, la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) a mis en place, avec les déposants, une démarche de récolement systématique de ces dépôts et défini les suites susceptibles d'être engagées dès lors qu'un manquement est constaté.

Pour la première fois cette année, le rapport d'activité de la CRDOA dresse un état détaillé, précis et chiffré de l'avancement des missions de récolement, fondé sur les rapports élaborés par les institutions déposantes et adressés à son secrétariat général durant l'année 2019.

Ces rapports font apparaître que les travaux de récolement se sont poursuivis à un rythme qui doit encore être accéléré au regard des délais imposés par les textes. Cette situation s'explique par de nombreux écueils et difficultés matérielles qui doivent être levés - par exemple la grande dispersion des œuvres, l'ancienneté ou encore le volume de certains dépôts.

Parmi les solutions préconisées par la commission figurent notamment l'utilisation de toutes les formes de mutualisation ou de substitution possibles pour la conduite des missions de récolement sur place ainsi que le partage des bases de données des institutions déposantes avec celles des institutions dépositaires afin de faciliter la préparation du récolement des œuvres d'art.

Le rapport d'activité 2019 de la CRDOA est disponible sur le site internet du ministère de la Culture : <https://bit.ly/35cNbKw>

### Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)